Crous Nice Toulon

Délibération du point n° 03

du Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 décembre 2020 Portant sur le Contrôle Interne Comptable et Budgétaire.

Vu l'article 215 du décret GBCP (Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique) du 7 novembre 2012

Article 1:

Le Conseil d'Administration approuve les documents joints sur le Contrôle Interne Comptable et Budgétaire.

Fait à Nice, le 14 décembre 2020

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur Chancelier des Universités Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur Philippe DULBECCO

Détail du vote

Quorum exigé : 9 Pour : 12 Membres présents : 11 Contre : 0 Membres représentés : 1 Abstention : 0

Votants: 12